

# Importantes déclarations de M. CAILLAUX au "Daily-Mail"

## LE MINISTRE DES FINANCES EXPOSE SES VUES POLITIQUES FINANCIÈRES A UN REPRESENTANT DU GRAND JOURNAL ANGLAIS.

Le "Daily Chronicle" de Londres, a publié hier matin des déclarations que M. Caillaux a faites au correspondant parisien de ce journal. Voici les passages les plus intéressants de cette interview :

### L'entente cordiale

« Non seulement, a déclaré le ministre des Finances, je suis un chaud partisan de l'entente cordiale, dont le maintien est essentiel pour le succès de la mission civilisatrice des deux nations, mais je désire qu'elle se développe d'après la politique de « donnes, per dies ».

« La France et l'Angleterre sont les deux démocraties de l'Europe occidentale, les gardiennes de la liberté, les pionniers du progrès. Je ne considère pas que la politique qui consiste à resserrer les liens unissant l'Angleterre et la France soit de nature à empêcher les deux nations, séparément ou conjointement, d'établir les relations les plus amicales avec les autres nations.

« Répondant à une allusion à la récente interview de M. Lloyd George, M. Caillaux se refuse à examiner pour le moment la question des emprunts internationaux, et dit : « Je suis que le chancelier de l'Echiquier en la circonstance de son amitié à l'égard de la France, sa loyauté vis-à-vis de l'entente, en faisant connaître les résolutions de son gouvernement à un moment de grande tension internationale, alors que la France aurait pu avoir besoin d'une aide.

« J'éprouve une grande admiration pour M. Lloyd George, et je crois que nos politiques tendent en définitive au même but.

### Les nouveaux impôts en France

« Questionné sur la limite des ressources disponibles en France, M. Caillaux déclare : « Je ne dirai pas que nous avons atteint la limite de ces ressources. Je considère que les nouveaux impôts imposés en France, beaucoup plus modestes que ceux de la loi en Angleterre, tandis que les riches, comme je l'ai démontré il y a quelques jours à la tribune du Sénat, paient 3 ou 4 % de moins sur leurs revenus que la classe similaire en Angleterre. Il est vrai que les fortunes sont beaucoup plus également réparties en France qu'en Angleterre, mais la différence n'est pas aussi grande qu'on le croit généralement.

« Considéré vous que vous ayez atteint les limites extrêmes de la taxation ?

« Sur certains articles, il est vrai, les impôts sont très lourds, sinon excessifs. Le tabac, notamment, nous donne tout ce que nous pouvons en attendre. Nous avons également taxé le sucre et le sel dans des proportions beaucoup plus fortes que vous ne l'avez fait en Angleterre. La taxe qui frappe le café est également beaucoup plus forte que celle qui frappe le thé chez vous, mais les taxes sur le vin, la bière et le cidre sont relativement légères. La cause en est que la production agricole, et particulièrement la production vinicole, constitue une des plus grandes richesses de la France. Si on frappait de telles industries de taxes trop fortes, on atteindrait une des sources principales de la richesse nationale. Il ne faut pas oublier que la population agricole et vinicole forme l'assise conservatrice de la France. Et j'entends l'expression conservatrice dans son sens républicain.

### L'impôt sur le revenu et sur le capital

« Quelle est la solution que vous préconisez pour combler le déficit actuel de 12 millions de livres (300 millions de francs), qu'il faut prévoir ?

« La première réforme à accomplir est celle de l'impôt sur le revenu basé sur le système anglais, et qui est actuellement devant le Sénat.

« Pensez-vous que votre projet de séjourne longtemps ?

« Je ne le crois pas. Je crois que le Sénat finira par le voter, mais il est indésirable qu'un délai s'écoule. Nous sommes lent en France lorsqu'il s'agit d'apporter des modifications à notre système d'impôts. Le projet de loi en question prévoit l'abolition d'un petit nombre de taxes vexatoires. Lorsque ce projet donnera son plein effet il nous procurera un supplément de recettes d'environ 150 millions par an.

« En outre, j'ai l'intention de taxer le capital non pas à la mode allemande, mais par une adaptation de votre système d'impôt sur les successions. Cependant nous n'attendons pas que les gens soient morts. Nous avons déjà chez nous un très lourd impôt sur les successions, mais rien de comparable à votre système, qui est en réalité un impôt sur la fortune. Je propose

serai de frapper les fortunes d'une taxe annuelle et j'espère ainsi obtenir une ressource de 175 à 200 millions de francs par an.

— Que ferez-vous en attendant ?

« J'ai l'intention de recourir à des bons du Trésor à court terme et ensuite d'émettre un emprunt à une date qui sera fixée ultérieurement.

### L'immunité de la rente

« Quelles raisons s'opposent à l'établissement d'une taxe sur la rente française ?

« On soutient cette théorie que la rente doit jouir de l'immunité, parce que ses détenteurs sont des gens peu fortunés et parce que son exemption ayant été sous-entendue, la parole de la France est engagée. Je réponds que la rente est également possédée par des personnes riches, par des compagnies d'assurances et des entreprises prospères, et que l'Etat n'y a pas pris l'engagement de l'exempter d'impôt.

### Le programme électoral du Parti radical

« Passant ensuite au programme électoral, M. Caillaux a déclaré que la réforme fiscale devait venir au premier plan ; les réformes sociales viendraient ensuite. La réforme fiscale doit porter sur toutes les autres.

« En ce qui concerne la défense nationale, je considère, a dit M. Caillaux, que nous devons la maintenir telle qu'elle puisse en toute circonstance sauvegarder l'honneur national ; mais nous sommes résolus à ne point demander à la nation des sacrifices qui ne sont pas nécessaires.

### La question des emprunts étrangers

« Passant ensuite à la question de savoir si la France doit exercer son influence pour empêcher les Etats balkaniques de réaliser des emprunts qui seraient ensuite consacrés à leurs armements, M. Caillaux a déclaré :

« Mais, je le répète, aux prochaines élections la question primordiale sera la question de l'impôt.

### Le "Figaro" récidive encore

M. Caillaux le met au défi de justifier ses allégations

Paris, 10 janvier. — Le "Figaro" a publié ce matin le deuxième démenti opposé par M. Caillaux aux allégations de M. Gaston Calmette concernant l'affaire Priou. On sait que M. Caillaux mettait hier en un deuxième démenti le directeur du "Figaro" en demeure et au défi de justifier l'une quelconque de ses allégations touchant une intervention quelconque dans l'affaire Priou.

M. Gaston Calmette, après avoir publié ce matin dans le "Figaro" ce second démenti, le fait suivre de la déclaration suivante, que nous citons à titre purement documentaire :

« Maintenant, M. Caillaux veut-il consentir à ce que nous changions, dans notre long récit de jeudi, non pas un mot, ce qui serait difficile, mais une lettre de l'alphabet, la lettre "o" dans "Priou", et que nous mettions à la place de la lettre "e" ?

# UN CRIME MYSTEREUX A HORDAIN

## Une épicière sexagénaire est retrouvée assommée. — L'assassin est en fuite. — On croit que le vol est le mobile du crime.

Une crime épouvantable a jeté hier l'émoi parmi la population d'Hordain, paisible commune du canton de Pouchain.

Depuis plus de 15 ans aucun drame ne s'y était déroulé. Aussi, on juge de la pénible émotion qui s'est emparée des habitants à la nouvelle de l'odieux attentat.

La victime est une épicière, Mme veuve Legros, née Marie-Joseph Godiaux, 63 ans, demeurant rue de Dieu-Lot.

### Un jeune domestique de ferme découvre le cadavre

Vers 2 heures et demie de l'après-midi, le jeune Bourgeois, 15 ans et demi, domestique de ferme au service de M. Laureot, se présenta à la boutique de Mme Legros pour y acheter un litre d'huile et de la moutarde. L'épicière ne se trouvant pas dans le magasin, il appela, mais n'obtint pas de réponse. Croyant que la marchande se trouvait en course dans le voisinage, il déposa son panier sur le comptoir et s'en fut chez M. Herbin, boucher, pour y faire d'autres emplettes.

Il revint bientôt. L'épicière n'était pas encore dans son magasin. En vain appela-t-il. Après quelques instants d'inutile attente, le jeune domestique entra dans le vestibule donnant accès à la cuisine et à la chambre à coucher de Mme Legros. De nouveau il cria. Le silence régnait dans la maison. Vivement étonné, le jeune Bourgeois regarda dans la chambre à coucher.

### Un cadavre mutilé

Une épouvantable vision s'offrit à ses yeux. La pauvre vieille femme était à demi étendue sur le bord du lit, les pieds reposant sur une chaise. La tête de la malheureuse femme était couverte de sang, du sang qui ne s'était pas coagulé.

Le jeune homme recula, épouvanté. Il ne croyait certes pas que la sexagénaire était morte, victime d'une lâche agression.

Bourgeois s'empressa d'appeler la sœur de la victime, Mme Judith Fontaine, ménagère. Celle-ci accourut avec sa fille. Le petit domestique de ferme les accompagna. Hélas ! aucun doute n'était possible sur les deux femmes : leur parenté était morte, victime d'une lâche agression.

Elles relevèrent de chaque côté de la tête des coupures pénétrantes, une blessure à la base du nez et des contusions au sommet du crâne.

Le valet et les deux femmes appelèrent au secours. Des voisins accoururent. Ils visitèrent la maison.

Ils firent de cruelles constatations. Les marches de l'escalier de la cave étaient couverts de sang. Ils trouvèrent également des débris de manche d'un couteau et d'une pelle, sur les marches et sur les murs ils relevèrent les empreintes de doigts ensanglantés.

### Les premières constatations

Le garde-champêtre Holin fut averti vers 4 heures. Il s'empressa d'informer la brigade de gendarmerie d'Hordain. Le capitaine de gendarmerie Pigeonne, qui se trou-

vaux renouveau, suivant les expressions mêmes du "Figaro", dans les mêmes termes généraux, larges et formels, le démenti si précis qu'il nous avons vu publié, sa démission de membre du parti.

Malgré cette démission, la fédération de la Seine a tenu, dans une réunion spéciale, à se prononcer sur le cas Wilm. Deux ordres du jour furent déposés à la suite d'un débat dans lequel se succédèrent un ordre du jour et un autre. L'un de ces ordres du jour, déposé par la section du dix-neuvième, se bornait à reprendre acte de ce que le citoyen Wilm s'était mis lui-même hors du parti. Mais elle n'a reçu que six voix et onze mandats, tandis que les autres avaient obtenu, le jour du scrutin, quatorze voix.

### Le citoyen Wilm et le Parti Socialiste

Paris, 10 janvier. — On sait qu'à la veille du congrès de la fédération socialiste de la Seine, qui devait se tenir sur la demande d'exclusion dont le citoyen Wilm, député, était l'objet, le parti socialiste avait, par un vote, émis une lettre que nous avons publiée, sa démission de membre du parti.

Malgré cette démission, la fédération de la Seine a tenu, dans une réunion spéciale, à se prononcer sur le cas Wilm. Deux ordres du jour furent déposés à la suite d'un débat dans lequel se succédèrent un ordre du jour et un autre. L'un de ces ordres du jour, déposé par la section du dix-neuvième, se bornait à reprendre acte de ce que le citoyen Wilm s'était mis lui-même hors du parti. Mais elle n'a reçu que six voix et onze mandats, tandis que les autres avaient obtenu, le jour du scrutin, quatorze voix.

Les blessures entraînent trop avant dans son âme. Il ne lui plaignait même pas L. Ne lui était-il donc pas venu une seule fois à l'idée qu'elle devait avoir des heures de défilantes ?... qu'elle touchait à certains moments aux extrêmes limites de la souffrance et que même aux heures de tendresse et d'amour partagé, un éclair de pensées suffisait seul pour couper court à sa joie ?...

Non, cet homme haineux qui la martyrisait avec un tel raffinement de cruauté, n'avait pas songé à cela, autrement, il en aurait eu conscience, et dans son âme en détresse, elle en eût accepté de la pitié !... — Je ne veux pas imposer plus longtemps, madame, dit Aurélien, en levant un mouvement pour se lever, tout en restant assis, je vais vous expliquer le but de ma visite... Je ne sais pas si nous nous reverrons d'ici trois jours.

— Nous revoir ?... flâpâp-elle. — Et pourquoi pas ? — Nous revoir ?... Par pitié ! Quand vous m'apercevrez allez-vous-en, prenez un chemin où je ne passerai pas ! — Mais pourquoi ? — C'est que vous savez bien pourquoi, mais tout son être souffrait, toute son âme se soulevait sans qu'elle put donner l'explication qu'Aurélien connaissait, du reste, aussi bien qu'elle.

— Les hasards sont si grands continuait-il, qu'on ne peut répondre de rien... Les mesures violentes ne parviennent pas facilement à éteindre ce qu'elle souhaitait. Enfin, madame la comtesse, pour en revenir au but de ma visite, je vous dirai que je suis monté au château de Macherou, en me rappelant votre grand cœur de jadis et la générosité que vous apportiez à toute œuvre qui vous plaisait... Quand il vous

« Considérant d'autre part que le citoyen Wilm, en annonçant dans sa lettre de démission sa volonté d'être candidat contre le parti, a violé l'article 17 des statuts, qui dit : « L'élu qui, pour une cause quelconque, quitte le parti, doit tenir son mandat à la disposition de l'organisation qui l'a fait élire » la fédération décide d'exclure de son sein le citoyen Wilm. »

### Querelle de "Mitras"

#### LE CARDINAL ANDRIEU CONTRE LE "BULLETIN DE LA SEMAINE"

Paris, 10 janvier. — On se souvient de la condamnation portée il y a quelques mois par le cardinal Andrieu contre le "Bulletin de la Semaine", organe catholique qui dirige M. Imbart de la Tour, de la pression exercée sur une partie de l'épiscopat pour qu'il adhère à cette sentence et des polémiques qui s'engendrèrent à ce sujet. Le cardinal Andrieu a récemment d'ailleurs une réception de son clergé pour se féliciter d'avoir pris contre le journal catholique la mesure qu'il jugeait nécessaire, et s'abandonné, a-t-il déclaré, par la plus haute autorité de l'Église.

« Après cette approbation, a-t-il ajouté, que ratifié d'ailleurs le suffrage de plus de soixante évêques, il est permis de penser que les hésitants s'il en existe encore, s'inclineront devant un jugement doctrinal aussi opportun que nécessaire. »

« A la tête des hésitants s'ont l'archevêque de Bordeaux a parlé, il est bon de remarquer que se trouve son égal en dignité et en pouvoir, le cardinal Amette, archevêque de Paris, qui sera sans doute quelque peu surpris de cette invitation singulière.

### Dans la Légion d'Honneur

#### Ministère de l'Intérieur

Paris, 10 janvier. — Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur, sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Commandeurs : MM. Lutaud, gouverneur général de l'Algérie ; Touny, directeur de la police municipale de la ville de Paris.

Officiers : MM. Verger, préfet de la Corrèze ; Leullier, préfet de l'Aisne ; Chagnon, préfet de la Marne ; le professeur Thoinot ; le docteur Gélant ; le docteur Dupin ; Fontaine, conseiller général, maire d'Asnières ; Trouvé, vice-président du conseil général de la Vienne ; Bense, dit Horace Berlin, publiciste à Marseille ; Vilette, maire de Nogent-le-Rotrou ; Basmann, maire de Saint-Mihel.

Chevaliers : MM. Chocagne, préfet de l'Aube ; Surridge, préfet de la Haute-Savoie ; Belz, chef de bureau au ministère de l'Intérieur ; Olive, commissaire spécial de la police des chemins de fer à Paris ; Buzière, chef de service à la préfecture de la Seine ; Perz, adjoint au maire du 10<sup>e</sup> arrondissement ; Pini, avoué à la Cour d'appel de Paris ; le docteur Fabre, médecin de la police municipale et de l'assistance publique, à Paris ; Caboché, médecin à Paris ; Caudiez, médecin à Paris ; Trognon, médecin à Paris ; Faciani, publiciste à Paris ; Gilbert, publiciste à Paris ; Mouton, dit Pierre Mortier, publiciste à Paris ; Calmes, agent comptable à l'Association des journalistes républicains à Paris ; Durhone, conseiller général de l'Ain ; Corbeau, publiciste à Charleville ; Lefranc, président du conseil d'arrondissement, maire de Pley ; Manfrès, chef de division au ministère de la Charente ; le docteur Laborde, conseiller général de la Charente ; Kraus, chef de division à la préfecture de la Gironde ; le docteur Scheffer, médecin à Saint-Etienne ; Falaux, maire de Montargis ; le docteur Gestard, conseiller général du Loiret ; le docteur Pezel, maire de Florac ; Bourdon, architecte en chef du département de Meurthe-et-Moselle ; Pober, vice-président du conseil général du Morbihan ; Terquem, maire de Dunkerque.

MM. Wilmot, conseiller général du Nord, maire de Sin-le-Noble ; le docteur Saint-Fuscien, conseiller général de l'Oise, maire de Grandvilliers ; Lemaitre, publiciste à Boulogne-sur-Mer ; Mauverny, président de la commission exécutive du conseil d'administration des hospices civils de Lyon ; Soustelle, publiciste à Lyon ; Bngli, maire de Fécamp ; Cadon, conseiller d'arrondissement et maire de Chevrenne ; le docteur Comie, médecin à Pritiers ; Chimbélot, ancien conseiller général de la Haute-Vienne ; Chabroullant, publiciste à Limoges ; Chereau, conseiller général de l'Yonne ; Lefebvre, député au conseil supérieur du gouvernement de l'Algérie.

### SAPEURS-POMPIERS

MM. Deschamps, capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Bobec ; Luccioni, chef de bataillon commandant les sapeurs-pompiers d'Alger ; Boivin, chef de bataillon, commandant les sapeurs-pompiers de Lille ; Picot, lieutenant commandant la subdivision des sapeurs-pompiers de Rungis ; Votst, commandant la subdivision des sapeurs-pompiers de Greta (Seine-et-Marne).

### Ministère de l'Agriculture

Paris, 10 janvier. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

OFFICIERS

MM. Barrier, inspecteur général des écoles nationales vétérinaires à Paris ; Trouard-Riolle, directeur de l'École nationale d'agriculture de Grignon.

### Ministère de l'Agriculture

Paris, 10 janvier. — Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'Honneur :

OFFICIERS

MM. Barrier, inspecteur général des écoles nationales vétérinaires à Paris ; Trouard-Riolle, directeur de l'École nationale d'agriculture de Grignon.

« Elle voulait parler, dire un mot, mais les sons s'éteignirent dans sa gorge.

« De tout cela, je vous complimente, continua-t-il avec le même signe ironique. Nul doute que vous ne jouissiez amplement dans la solitude de plus de vos retirés, du bonheur que doit vous donner votre époux...

« Monsieur L., articula-t-elle, les dents serrées.

« ... Et de la joie que cause toujours la naissance d'un enfant... ajouta Aurélien Lambre.

« Mistrabé ! Lèche !, qui vanez ici m'insultez râlâ-t-elle.

Rémond Blanc, propriétaire éleveur à Paris.

Leroy, chef de bureau au ministère de l'Agriculture.

CHEVALIERS

MM. Peronnet, président de la Société d'agriculture de Grenoble.

Corbière, à Nouzet-le-Pin (Orne).

Dervieux, au Ricard (Vaucluse).

Tomarque, à Sarracelles (Hautes-Pyrénées).

Motcrette-Ledieu, agriculteur à Gaudry (Nord).

Demoncey, caissier du ministère de l'Agriculture.

Altmann, directeur de la caisse régionale de Maubisque (Basses-Alpes).

Delhomme, à Villejeu (Charente).

Leaurand, inspecteur général des haras à Paris.

Mousson, inspecteur général des services vétérinaires à Dijon.

Fougereat, propriétaire viticulteur en Charente.

Marre, directeur des services agricoles de l'Avignon.

Puzelat constructeur à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

Chaplain, inspecteur des eaux et forêts au ministère de l'Agriculture.

Dery, médecin du ministère de l'Agriculture.

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris, 10 janvier. — M. COUË, président du tribunal de Lille, est nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la justice.

### Pour les DÉCORATIONS, MÉDUS, RUBANS, S'adresser

### AU LINGOT D'OR

LILLE, 45, 48, Grande-Place, LILLE

### Un prévenu oublié dans sa cellule

Paris, 10 janvier. — La Ligue des Droits de l'Homme vient de signaler au ministre de la guerre le passage suivant paru dans le rapport de la Place du 17 octobre à Tunis, sous la signature du général Pistor :

« Un militaire ayant été l'objet d'un ordre d'information a été oublié par le Parquet du conseil de guerre pendant plus de deux mois dans la prison de son corps et, de ce fait, se trouve actuellement être en prévention de son cas depuis plus de quatre mois.

« Il est proprement monstrueux, ajoute M. de Pressensac, que les représentants de la justice militaire puissent « oublier » des prévenus dans leurs cellules. Une méconnaissance aussi cynique des devoirs élémentaires de leur charge doit, pour le moins, entraîner leur exclusion de fonctions délicates qui impliquent dans les pouvoirs redoutables et pour lesquelles il semble bien qu'ils aient amplement démontré leur absolue incapacité.

« Le général Pistor a bien fait de signaler dans un ordre ce scandale oublié ; il faut qu'une répression sévère en prévienne le retour. »

### Le procès von Reutter-Schadt

#### L'acquittement des deux inculpés

Strasbourg, 10 janvier. — Le conseil de guerre de la 303<sup>e</sup> division a rendu ce matin, à 11 heures, dans la salle des assises du tribunal de Strasbourg, son jugement dans le procès intenté au colonel von Reutter et au lieutenant Schadt.

Les deux inculpés sont acquittés. Le jugement est ainsi motivé : « Le tribunal estime que les représentants de la justice militaire n'ont pas l'impression d'avoir outrepassé ses droits. Les dépositions de plusieurs témoins ont été restées, prouvé que les autorités civiles furent impuissantes à rétablir l'ordre, et que l'intervention militaire était nécessaire pour préserver l'honneur et la sécurité des officiers de la garnison de Saverne.

Quant au lieutenant Schadt, le tribunal estime qu'il n'y a pas lieu de le condamner car il a agi d'après des ordres reçus.

### Le second procès Forstner EN APPEL

#### LE LIEUTENANT EST ACQUITTÉ

Strasbourg, 10 janvier. — Le lieutenant von Forstner ayant fait appel du jugement du conseil de guerre qui l'a condamné, le 19 décembre dernier, à 43 jours de prison pour coups et blessures sur la personne du cordonnier Blandin, de Detwiller, ses débats de ce second procès ont commencé ce matin, à 9 heures, devant le conseil de guerre de Strasbourg.

L'espace réservé au public est très restreint et toutes les places sont occupées bien avant l'heure de l'ouverture de l'audience. M<sup>r</sup> Steinel, qui avait défendu le lieutenant Forstner, lors du premier procès, a déclaré vouloir assister à nouveau son client, les journaux lui ayant reproché de ne s'être pas montré à la hauteur de sa tâche.

Le lieutenant Forstner est défendu par

FEUILLETON DU 11 JANVIER. — N. 11

## L'EMPOISONNEUSE

Par Pierre DAX

— Que souhaitez-vous ? — Interrogeait-elle en se radouissant contre ses multiples émollients.

— Madame, dit-il, un fois assis, depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, de nombreux événements ont eu lieu... j'ai voyagé, vous vous êtes créée une famille... Il n'y a qu'un mois environ que j'ai appris votre mariage.

— Irénée était bête.

— Je vous en prie, madame, veuillez vous asseoir, mon intention n'est pas d'être long, mais en restant debout vous me rendez confus, et vous vous assurez que je suis, moi, réel, le mari de Irénée.

— Elle regarda, ne fit pas un mouvement et attendit.

— Certes, à cette heure, elle n'était ni provocante ni désagréable.

— Ses pensées tourbillonnaient dans son esprit devant les regards d'algèbre de temps en temps, Aurélien Lambre lui lançait.

qui se trouvait près d'elle.

— Elle voulait parler, dire un mot, mais les sons s'éteignirent dans sa gorge.

« De tout cela, je vous complimente, continua-t-il avec le même signe ironique. Nul doute que vous ne jouissiez amplement dans la solitude de plus de vos retirés, du bonheur que doit vous donner votre époux...

« Monsieur L., articula-t-elle, les dents serrées.

« ... Et de la joie que cause toujours la naissance d'un enfant... ajouta Aurélien Lambre.

« Mistrabé ! Lèche !, qui vanez ici m'insultez râlâ-t-elle.

« Elle regarda, ne fit pas un mouvement et attendit.

— Certes, à cette heure, elle n'était ni provocante ni désagréable.

— Ses pensées tourbillonnaient dans son esprit devant les regards d'algèbre de temps en temps, Aurélien Lambre lui lançait.

de votre entourage, de celui même dont vous portez le nom... Rassurez-vous L.

« Chaque mot entrait dans son âme et la faisait horriblement souffrir... car, chaque mot lui semblait une ironie lancée à plaisir.

« De l'ironie ?... Il y avait plus que cela dans les phrases pleines de fiel de l'homme qui était entré pour beaucoup dans la vie de Mademoiselle Irénée des Tourilles. Il y avait du mépris, de ce mépris qui se manifestait à froid, avec calme, de parti pris, pour faire plus mal encore...

« Mais la malheureuse jeune femme n'avait pas osé qu'on put entendre pareilles paroles.

« Par instants, elle éprouvait des soubresauts de révolte, subitement apaisés par l'horrible réalité.

« Dans ces moments d'agonie morale, elle respirait difficilement et plus rien n'existait de l'énergie extraordinaire qui faisait le fond habituel de son caractère.

« Elle se trouvait près d'elle.

— Elle voulait parler, dire un mot, mais les sons s'éteignirent dans sa gorge.

« De tout cela, je vous complimente, continua-t-il avec le même signe ironique. Nul doute que vous ne jouissiez amplement dans la solitude de plus de vos retirés, du bonheur que doit vous donner votre époux...

« Monsieur L., articula-t-elle, les dents serrées.

« ... Et de la joie que cause toujours la naissance d'un enfant... ajouta Aurélien Lambre.

« Mistrabé ! Lèche !, qui vanez ici m'insultez râlâ-t-elle.

« Elle regarda, ne fit pas un mouvement et attendit.

— Certes, à cette heure, elle n'était ni provocante ni désagréable.

— Ses pensées tourbillonnaient dans son esprit devant les regards d'algèbre de temps en temps, Aurélien Lambre lui lançait.

« Elle voulait parler, dire un mot, mais les sons s'éteignirent dans sa gorge.

« De tout cela, je vous complimente, continua-t-il avec le même signe ironique. Nul doute que vous ne jouissiez amplement dans la solitude de plus de vos retirés, du bonheur que doit vous donner votre époux...

« Monsieur L., articula-t-elle, les dents serrées.

« ... Et de la joie que cause toujours la naissance d'un enfant... ajouta Aurélien Lambre.

« Mistrabé ! Lèche !, qui vanez ici m'insultez râlâ-t-elle.

« Elle regarda, ne fit pas un mouvement et attendit.

— Certes, à cette heure, elle n'était ni provocante ni désagréable.

— Ses pensées tourbillonnaient dans son esprit devant les regards d'algèbre de temps en temps, Aurélien Lambre lui lançait.

« Elle voulait parler, dire un mot, mais les sons s'éteignirent dans sa gorge.

« De tout cela, je vous complimente, continua-t-il avec le même signe ironique. Nul doute que vous ne jouissiez amplement dans la solitude de plus de vos retirés, du bonheur que doit vous donner votre époux...

« Monsieur L., articula-t-elle, les dents serrées.

« ... Et de la joie que cause toujours la naissance d'un enfant... ajouta Aurélien Lambre.

« Mistrabé ! Lèche !, qui vanez ici m'insultez râlâ-t-elle.

« Elle regarda, ne fit pas un mouvement et attendit.

— Certes, à cette heure, elle n'était ni provocante ni désagréable.

— Ses pensées tourbillonnaient dans son esprit devant les regards d'algèbre de temps en temps, Aurélien Lambre lui lançait.